

Histoire d'un jeune potier d'Infreville qui se retrouve au bagne de Brest

Par Françoise Guilluy

Avril 2021

Tout commence par un mail de Madame Evelyne Desbordes qui fait des recherches sur Saint-Ouen-du-Tilleul. Au cours de son enquête, elle a eu besoin de consulter les registres du Bagne de Brest et a croisé un potier d'Infreville. Elle m'a alors transmis l'information, sachant que tout ce qui concernait les potiers de notre territoire m'intéressait. Pour quelle raison, un potier d'Infreville se retrouvait-il au bagne ? Quel crime avait-il commis ? Je m'empresse alors de retrouver ce document et sa lecture me laisse perplexe : tout comme le rapportait Victor Hugo dans les misérables avec son personnage Jean Valjean, on pouvait se retrouver au bagne pour avoir volé (peut-être un pain). Point de départ de l'enquête : Registre des entrées au bagne de Brest

N° 1840. (23065.)	Lequesne, Paul
Arrivé le 5 Mars 1847.	acquitté par la Cour Royale de Rouen de la prévention de vol renvoyé dans une maison de correction jusqu'à sa 18 ^e année accomplie d'après le décret de la Cour de cassation.
(1) est né en 1825 (le 7 ^e juin d.s.d. 1825)	Condamné à Rouen
Fils de M ^{re} Pierre (Léon d.s.d. 1812)	par la cour d'assises de la Seine inférieure
et de M ^{me} Anastasie Biasson (Léon d.s.d. 1812)	pour soustraction frauduleuse, à l'aide
né à Infreville, arrond ^t de Pont-Audemer	maison
département de l'Eure	des travaux forcés pour Cinq ans
domicilié à Bouqheroude, arrond ^t de Pont-Audemer	(2) Sans Pourvoi
département de l'Eure	(3) Sans Exposition
marriage à Célibataire	
profession de Potier	
taille d'un mètre 665 millimètres	

LEQUESNE Paul Adrien

- Le 20 septembre 1839, acquitté par la cour royale de Rouen, de la prévention de vol qualifié, comme ayant agi sans discernement, néanmoins renvoyé dans une maison de correction jusqu'à sa 18^e année accomplie.
- Le 30 juin 1843, condamné par le tribunal correctionnel d'Evreux à 2 ans de prison.
- Condamné à Rouen, le 14 décembre 1846, par la cour d'Assises de la Seine Inférieure, pour soustraction frauduleuse, à l'aide d'escalade, dans une maison, à la peine des travaux forcés pour CINQ ans, sans pourvoi, sans exposition.

Arrivé le 5 mars 1847 au bain de Brest.

Curriculum vitae : né en 1825 (le 7 juin), fils de Pierre (décédé) et de Reine Anastasie Brissaux (décédée), né à Infreville, arrondissement de Pont-Audemer, département de l'Eure, domicilié à Bourgheroulde, arrondissement de Pont-Audemer, célibataire, profession de potier

Taille : 1mètre 665millimètres

Cheveux : châtain

Sourcils : idem se joignant

Front : haut large

Yeux : bleus

Nez : moyen

Bouche : moyenne

Menton : rond

Barbe : blonde mêlée de roux

Visage : ovale teint clair

Signes particuliers : légèrement tatoué sur les avant-bras

Libéré le 18 Xbre 1851

Signalement au moment de sa libération

Taille	d'1m 665mm	Nez	long
Cheveux	chatain blond	Bouche	moyenne
Sourcils	blonds se joignant	Menton	rond à fossettes
Front	haut découvert	Barbe	blonde mêlée de roux
Yeux	bleus	Visage	ovale
Teint		clair	

Légèrement tatoué sur les avant-bras, sur le nom (?) d'un homme – Fortement taché de rougeurs au haut du cou.

Bien évidemment, ce document éveille la curiosité. Que pouvait-on retrouver dans les actes d'état-civil sur ce jeune potier et sa famille ?

Il naît le 07 juin 1825 à Infreville. Son père Pierre Lequesne qui se déclare charrier lors de cette naissance, est né à Bosc-Roger-en-Roumois le 27 octobre 1802. Il n'a pas encore 23 ans quand Paul Adrien voit le jour. Marié à Reine Anastasie Brisseaux, ils ont déjà un fils prénommé Pierre Jacques âgé de 15 mois, né le 14 mars 1824. Naitront ensuite, Onésime Henry en mars 1827, Marie Anastasie en décembre 1828, Françoise Astasie en mai 1830 et Marie Anne en février 1831. Dans cette famille alors composée de six enfants, survient un drame : leur maman décède chez elle au lieu-dit le Haut Caillouel à Infreville, le 26 septembre 1831, elle n'a alors que 31ans. Paul Adrien perd donc sa maman à l'âge de 6 ans. Son père se retrouve seul avec six enfants, la plus jeune a 7 mois et le plus âgé, 7 ans. Qui va s'occuper d'eux car il faut aussi travailler pour les nourrir et le père exerce un métier précaire : charrier (probablement déformation normande de charroyeur). Il transporte ce qu'on lui demande de charrier. Dans cette commune où la majorité des habitants est occupée à fabriquer des poteries, il est fort possible qu'il soit employé à transporter l'argile de la carrière jusqu'aux ateliers et aussi le bois car chaque cuisson consomme beaucoup de stères. Cependant ces charriages sont saisonniers et donc ses revenus doivent être très modestes et parfois inexistantes comme pour les journaliers qui louent leurs bras à la journée. Mais, on le constate dans les registres d'Etat-Civil, à cette époque, les personnes veuves se remarient rapidement. Cinq mois après le décès de sa femme, le 21 février 1832, à 29 ans, le père de Paul Adrien se remarie avec une jeune domestique de 24 ans Marie Frosine Astasie Guillard. Paul Adrien a désormais une jeune belle-

mère. Son père a trouvé un travail plus régulier puisqu'il se déclare potier lors de cette nouvelle union. A partir de cette date jusqu'à ses 14ans nous perdons sa trace dans les archives municipales.

Il nous reste donc des suppositions. On peut facilement imaginer que les enfants, dès leur plus jeune âge sont employés dans les poteries pour exécuter certains travaux et améliorer l'ordinaire des familles. A cette époque l'école n'est pas obligatoire. Nous sommes sous le règne de Louis Philippe. Tous les historiens rapportent que durant la première moitié du XIXe, la population des campagnes supporte des conditions de vie misérables : les épidémies de choléra et de grippe se succèdent et les récoltes catastrophiques engendrent une augmentation vertigineuse du cours du blé, de l'orge et de l'avoine entraînant la famine d'une bonne partie du peuple. Le prix du pain, base de la nourriture paysanne a plus que quadruplé. Il est fort probable que la famille Lequesne ne mange pas tous les jours à sa faim. C'est probablement ce qui explique que l'un des enfants Lequesne soit arrêté pour vol alors qu'il a à peine 14ans. Mais si le 20 septembre 1839, la cour royale de Rouen, l'acquitte « de la prévention de vol qualifié, comme ayant agi sans discernement » il est néanmoins renvoyé dans une maison de correction jusqu'à sa 18e année accomplie. Des recherches sur la maison de correction de Rouen où il est probable qu'il ait été envoyé nous renseignent sur les conditions de vie de ces jeunes. La maison d'arrêt et de correction de Rouen (dite "Bicêtre"), ancien dépôt de mendicité, était réservée aux prévenus, aux condamnés de moins d'un an, aux détenus pour dettes et aux mineurs de moins de 16 ans. Elle était divisée en deux quartiers : l'un pour les hommes et l'autre pour les femmes. Elle était située rue du Fer à Cheval, une rue aujourd'hui disparue du quartier Martainville, à l'emplacement actuel de la moderne caserne de gendarmerie proche de la rue d'Amiens. Le médecin chef des prisons de Rouen en 1855, le docteur Vingtrinier rédige un rapport sur ces jeunes de moins de 16 ans mis en maison de correction car les magistrats ont estimé que leurs familles ne présentaient pas les garanties nécessaires pour les élever et les moraliser. « *La misère qui vient fatalement frapper de bons parents, la mauvaise conduite de certains autres, deviennent la cause d'un abandon qui force les enfants à se livrer à la mendicité, pour vivre d'un peu de pain, et qui les conduit dans la voie du mal, soit par l'obéissance forcée à de coupables commandements, soit par l'épreuve des mauvais traitements, soit par l'habitude prise du vagabondage. Ceux qui fréquentent les prisons et observent savent cela ; ces enfants, qui sont presque toujours ceux du pauvre, sont évidemment plus malheureux que coupables, et l'on peut invoquer en leur faveur plus d'une circonstance atténuante.* »

Les états numériques des jeunes de Bicêtre relevés par ce médecin montrent une augmentation sensible des jeunes écroués à partir de 1838 à Rouen : 78 entrés en 1838, 96 entrés en 1839, la période 1838-1841 (soit 18 mineurs sur 388). La centrale de Gaillon, principale maison de correction dans l'Eure en 1857 compte 816 enfants incarcérés en vertu de l'article 66 du Code Pénal. Ce nombre considérable de jeunes séparés de leurs familles se décompose ainsi : 62 l'étaient pour mendicité, 223 pour vagabondage et 421 pour vols simples. Ce sont les vols qui dominent mais comme il est indiqué il s'agit de vols simples probablement vols commis pour une première fois. On peut se demander alors quelles étaient les conditions d'enfermement ? Au travers des témoignages, une loi depuis 1832 permettait de mettre ces jeunes mineurs délinquants en apprentissage chez des artisans mais cela se soldait souvent par une exploitation éhontée ou une réintégration dans la maison d'arrêt pour rébellion ou désobéissance. Quant aux punitions, voici des extraits du registre de visite de 1840. Ce registre a été tenu par le médecin chef des prisons de Rouen cité plus haut : « *On les met dans une boîte à horloge où ils ne peuvent se tenir que debout, les coudes même pressés, et ne respirant que par une étroite ouverture. On y a enfermé des enfants de 8 à 9 ans pendant plusieurs jours, et d'autres de 12 ans pendant plusieurs semaines, et en leur permettant d'en sortir qu'une seule des douze heures de la journée.* » ...

« - (6 septembre 1840) 13 enfants sont en cellules de punition et 7 au cachot, au pain sec et à l'eau, sans soupe. S'ils devaient y rester longtemps, je demanderais que la soupe fût accordée, car je crains que ce régime ne cause une seconde fois du scorbut. Nous avons eu au mois de mai 25 scorbutiques et sur ce nombre 24 venaient du quartier de punition. Ceci est remarquable.

-(15 octobre 1840) Le petit Michel Noël, âgé de 9 ans, a les pieds bien malades par suite du froid qu'il a pris pendant son séjour au cachot. Il y est resté plusieurs jours sans sabots. En leur retirant les sabots, on devrait au moins leur donner des chaussons.

- (26 octobre 1840) Le petit Monnier, âgé de 12 ans, a passé 15 jours en cellule et 15 autres jours en guérite ; il est resté au pain et à l'eau depuis plus longtemps encore. Cet enfant est très faible ; il se plaint de souffrir et je crois qu'il dit vrai. Ne pourrait-on pas lui donner de la soupe !

- (4 novembre 1840) Le nommé Mousson est au cachot depuis 51 jours, dans une des cellules les plus humides du rez-de-chaussée. Ne pourrait-on pas le placer dans une cellule d'en-haut ? Il se plaint de douleurs et d'engourdissement dans les genoux. Ses gencives sont injectées de tâches rouge brun, que je regarde comme scorbutiques. L'usage de maintenir les enfants plus de huit jours au cachot aura de l'inconvénient pour la santé, si on les laisse au rez-de-chaussée sur la planche, sans paille, sans couverture et sans sabots. »

Voilà donc ce qu'a connu notre jeune garçon, fils d'un potier d'Infreville enfermé pendant 4 années dans une maison de correction, celle de Rouen ou de Gaillon.

Il sort à 18 ans, après le 03 juin 1843 et voilà que dès sa sortie, sans ressource, il vole à nouveau et est aussitôt arrêté puisque le 30 juin de cette même année, le tribunal correctionnel d'Evreux le condamne à 2 ans de prison.

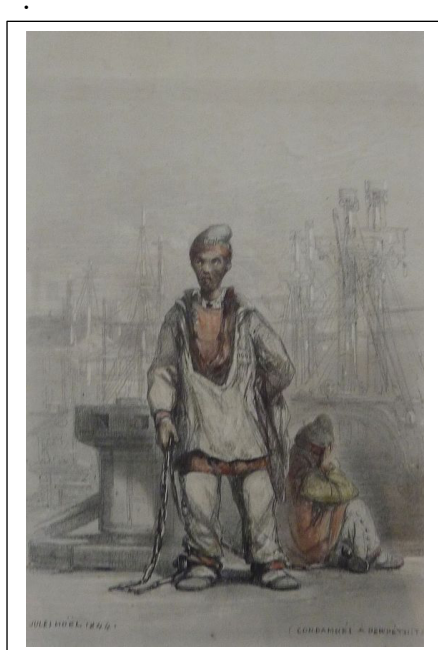
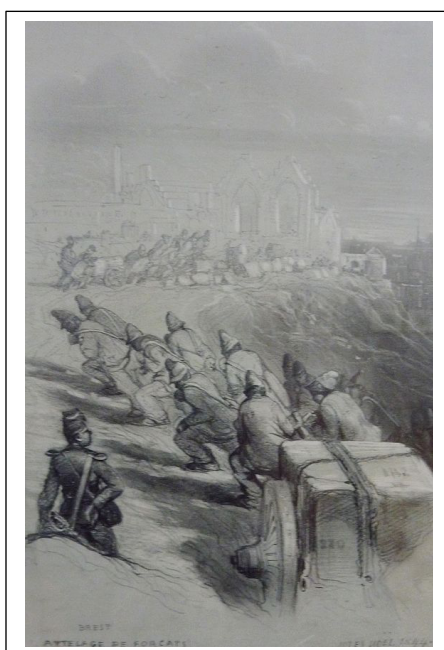
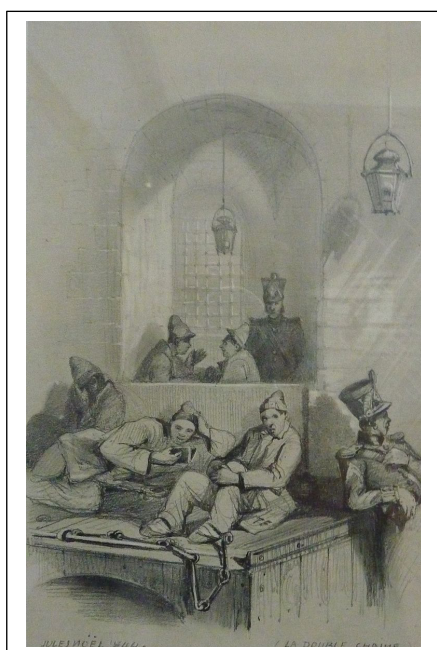
Quand il sort de prison, il a alors 20 ans, et n'a connu que l'enfermement depuis ses 14 ans. Il a dû être libéré en juin 1845. On peut supposer qu'il se rapproche de sa famille pour trouver du travail. Mais le sort s'acharne contre lui. En effet, en dressant son arbre généalogique, il apparaît que son père décède le 28 avril 1846. L'acte de décès est ainsi rédigé : « *L'an mil huit cent quarante-six, le vingt-huit avril à six heures du matin devant nous maire et officier d'état civil de la commune de Bosguérard de Marcouville ... sont comparus Louis Charles Elie Benoit sabottier âgé de vingt-six ans domicilié en cette commune et Jean Pierre Duval, journalier ... nous ont déclaré que **Pierre Lequesne, marchand potier** âgé de quarante-deux ans, domicilié en la commune de Bourgheroulde, né en celle du Boscroger, époux d'Anastasie Guillard ... est décédé vers deux heures du matin aujourd'hui sur la grand route au triège Ecoute s'il pleut de cette commune. Pourquoi... nous être assuré du décès, avons rédigé le présent acte... » Les conditions de ce décès semblent bizarres à bien des égards mais pour Paul Adrien, 10 mois après sa libération, en supposant qu'il soit revenu travailler dans la poterie de son père devenu marchand potier (les marchands potiers à Infreville gèrent leur atelier et vendent leur propre production), il se retrouve orphelin et à nouveau sans travail assuré. Il se déroule 6 mois avant que nous le retrouvions cité à la cour d'Assise de Seine Inférieure pour « soustraction frauduleuse dans une maison ». Lors de cette condamnation pour 5 ans au bagne de Brest, il dit exercer le métier de potier, il était donc bien revenu s'installer à Infreville.*

Que dire de ces années au bagne de Brest : Tout bagnard est marqué au fer rouge (d'un V pour voleur) et exposé en place publique avant de partir. Quant aux travaux forcés de Brest on peut citer par exemple : l'arasement et le perçage de collines, le grignotage de falaises ou la construction du canal de Brest à Nantes...

Écrit après la visite d'un bagné (Victor Hugo)

*Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne.
Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont au bagné
Ne sont jamais allés à l'école une fois,
Et ne savent pas lire, et signent d'une croix.
C'est dans cette ombre-là qu'ils ont trouvé le crime.
L'ignorance est la nuit qui commence l'abîme.
Où rampe la raison, l'honnêteté périt.*

Paul Adrien est libéré le 18 décembre 1851. Les forçats, libérés après avoir achevé leur peine, restent soumis à des contraintes durables. Un « congé de forçat » leur est remis comme passeport et justificatif pour se rendre dans la commune que l'administration a choisie comme résidence et qu'ils ne devront pas quitter sans formalité et justification. À leur libération, ils perçoivent la somme qu'ils ont pu économiser en travaillant au bagné. Paul Adrien est envoyé dans le Finistère à Morlaix. Le bagné de Brest est fermé à la fin de l'année 1858, et par conséquent, le contrôle des anciens forçats s'est probablement achevé.



Dessins de Jules Noël exécutés en 1841 sur le bagné et conservés au musée des Beaux-Arts de Brest :
« La double chaîne » « Attelage de forçats » et « Costume du Bagnard »

Nous aurions pu perdre définitivement la trace de cet enfant d'Infreville mais notre histoire s'achève sur un événement heureux (en tous cas nous l'espérons) car nous le retrouvons à Infreville en 1860 pour son mariage : « Du neuvième jour du mois de juin l'an mil huit cent soixante à neuf heures du matin, acte de mariage de Lequesne Paul Adrien, âgé de trente cinq ans, journalier, né en cette commune le sept juin l'an mil huit cent vingt-cinq, demeurant en cette commune ... et Sollus Marthe âgée de trente-quatre ans, de l'hospice général de Rouen, collier 134 année mil huit cent vingt-six, trouvée exposée à la porte dudit hospice le sixième jour du mois de mars, nouvellement née, domiciliée en la commune de Bourg-Achard où elle exerce la profession de journalière... » Les témoins du futur et de la future sont cultivateurs à Infreville. D'après les archives, en 1860, il ne subsiste que deux potiers, Paul Adrien ne peut donc reprendre ce métier. Nous ignorons s'il a eu des enfants car nous n'avons pas retrouvé de descendants dans les états-civils d'Infreville et de Bourg-

Achard et nous ignorons où il est décédé car ni lui, ni son épouse n'apparaissent dans les états-civils précédemment cités.

*Françoise Guilluy
Avril 2021*

*Présidente
de l'Association
Tuiles Poteries Briques du Roumois*

Sources

- Bibliothèque numérique du Centre de recherche bretonne et celtique (CRBC) (huma-num.fr)
Registre du bagne de Brest Numéro 2034 page 162
- Registre d'écrou de Bicêtre, Archives départementales de Seine-Maritime (ADSM) 2 YP 445
- Registre des arrêts du tribunal correctionnel de Rouen, 3 U 4 (1322).
- -Registre d'écrou de Bicêtre, Archives Départementales SM, 2 YP 446
- -Lettre du préfet de Seine Inférieure à G. Lecointe, 2 février 1844 ADSM 1 YP 404
- -Le docteur Vingtrinier et les mineurs de justice - Revue Trames N°3 1998 Jean-Claude Vimont.
- -Etat-civil Archives Eure Infreville 1825 naiss Paul Lequesne NMD (1813-1832) (8 Mi 2359) -
1860 mariage Paul Lequesne 1 NMD (1843-1862) (8 Mi 2361) ADE Bosguérard-de-Marcouville
1846 décès Pierre Lequesne père 2 NMD (1845-1862) (8 Mi 678)
- -Le patronage des mineurs délinquants en Normandie (1835-1844) communication présentée en
2004 Congrès annuel de la Social History Society, tenu à Rouen revue « Mémoires de la protection
sociale en Normandie », n° 3, décembre 2004 Jean-Claude Vimont 2004
- -Des enfants dans les prisons et devant la justice A. B. Vingtrinier, p.8 Rouen 1855
- -Examen des comptes Vingtrinier (Arthus Barthélémy), p. 12- Rouen 1846
-Conséquences du régime pénitentiaire Extraits du registre de visite de 1840 publiés par La
Rochefoucauld-Liancourt, Paris, 1841
- Rouen. Bâtiments communaux (Prison):Plan géométral de la Maison d'Arrêt et de correction de
Rouen, dite Bicêtre [...]Référence BI-150529-0149 Cote Est. topo. m 4687 Rouen nouvelles
bibliothèques Rnb